

**Sujet :** BOUDIER Francois demande : Enquete Publique délimitation du rivage de la mer au droit de la parcelle AW 269  
**Date :** Fri, 24 Mar 2023 12:40:14 +0100

Bonjour,  
Originaire de Marseille, je fréquente Port Issol et le lieu dit La Kima depuis ma naissance (1973).

J'y ai appris à nager, à plonger et à surfer. Ce lieux et mon terrain de jeux depuis 50 ans.

Je ne peux que confirmer l'enquête réalisée qui constate le recouvrement de la dalle lors de houles d'Ouest et Sud.

Cependant il faut aussi prendre en compte l'intérêt de ce lieu pour les riverains et les vacanciers par temps calme.

Ce lieu était jusqu'il y a qqes années en accès libre que ce soit hors saison ou en pleine période estivale.

Les exploitants laissant aux riverains l'accès, même en haute saison, à condition de respecter la quiétude du lieux et de ne pas perturber son exploitation commerciale.

Cela permettais de garder un accès à la mer qui fait défaut depuis la plage de Port Issol et jusqu'à la pointe de la Cride.

Cet accès a malheureusement été fermé par les nouveaux exploitant pour des raisons certes de sécurité et dans le respect de la propriété privée (l'accès étant sur la parcelle).

Le constat de l'enquête étant indiscutable, il serait intéressant pour le bien de tous que, ce qu'il restera de la parcelle après application de la nouvelle délimitation, soit récupéré par la mairie de Sanary sur Mer afin d'engager des travaux de confortement de la falaise et de rendre ce lieu au public afin que chacun puisse en profiter.

Quitte à garder une concession pour un exploitant qui respecteras la loi littoral et la zone de retrait des matelas par rapport ) la limite haute de la mer.

Slts

----

Profil : particulier

Nom : BOUDIER

Prénom : Francois

Code postal : 92350

Ville : Le Plessis Robinson

Télécopie :